

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL100

présenté par
M. Cavard

ARTICLE 2

A l'alinéa 6, après le mot :
« menace »,
insérer le mot :
« terroriste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il importe de préciser que la menace que doit présenter la personne est bien terroriste.